



Décès en Géorgie: inscription dans le registre suisse de l'état civil

06/2023

Documents à soumettre

- acte de décès original
- documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation / Traduction / Apostille

Avant d'être remis à la représentation suisse, tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés, puis traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Les documents d'état civil étrangers délivrés et vérifiables électroniquement ne nécessitent pas d'apostille. Il est toutefois nécessaire que ceux-ci soient traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Veillez apporter une copie du jeu complet de documents dûment légalisés pour l'ambassade.

Les documents d'état civil sont établis, légalisés avec une apostille et traduits au Public Service Hall:

Public Service Hall

2 Sanapiro Street
0114 Tbilisi
Online consultation (English/Georgian):
+995 322 405 405

[Online requests](#)
www.psh.gov.ge
[Apostille and Legalisation e-Register](#)
[Electronic Register of Application](#)

Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Rendez-vous

Pour fixer un rendez-vous, veuillez envoyer un Email à tbilisi.consularaffairs@eda.admin.ch en indiquant vos données personnelles et no. de téléphone de contact.